

Consignes pour une manipulation sûre de la glace carbonique

À PROPOS DE LA GLACE CARBONIQUE

La glace carbonique est la forme congelée du dioxyde de carbone. Alors que la plupart des solides congelés fondent et passent à l'état liquide lorsqu'ils sont chauffés, la glace carbonique, elle, se transforme directement en gaz (c'est ce que l'on appelle la « sublimation »). La glace carbonique se sublime à une température supérieure ou égale à -78 °C.

Les principaux dangers liés à la glace carbonique comprennent l'**asphyxie** et les **brûlures**. L'utilisation de glace carbonique dans des espaces clos (pièces exiguës ou chambres froides) et/ou dans des zones mal ventilées peut entraîner un appauvrissement de l'oxygène dans l'air et provoquer une asphyxie. Par ailleurs, la peau exposée doit être protégée de tout contact avec la glace carbonique. Pour vous assurer que les contrôles appropriés sont mis en place, **reportez-vous à la fiche des données de sécurité de la glace carbonique AVANT d'accéder au contenu du conteneur d'expédition isotherme et consultez votre service de santé et sécurité au travail.**



CONSIGNES DE SÉCURITÉ GÉNÉRALES POUR LA MANIPULATION DE GLACE CARBONIQUE « MISE EN GARDE »



NE PAS TOUCHER – ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LES YEUX

Utilisez des gants isolants imperméables lors du retrait ou de l'ajout de la glace carbonique afin de prévenir les risques de brûlure et d'engelure. Évitez tout contact avec le visage et les yeux. Portez des lunettes de sécurité dotées de coques latérales de protection ou des lunettes-masque.



NE PAS INGÉRER

La glace carbonique est nocive si elle est ingérée ou avalée. Si vous avez ingéré de la glace carbonique, consultez immédiatement un médecin.



NE PAS CONSERVER DANS DES ESPACES CLOS

À température ambiante, la glace carbonique se transforme très rapidement en gaz et remplace alors l'oxygène. Utilisez toujours la glace carbonique dans des espaces ouverts ou suffisamment ventilés.



NE PAS METTRE DANS DES CONTENEURS HERMÉTIQUES

Les conteneurs hermétiques pourraient exploser, car la glace carbonique se transforme rapidement en gaz lorsqu'elle est exposée à des températures supérieures à -78 °C.

VENTILATION

À température ambiante (y compris aux températures de conservation les plus basses), la glace carbonique se transforme en dioxyde de carbone à l'état gazeux et peut alors provoquer des difficultés à respirer ou une suffocation. Lorsque la glace carbonique a été conservée dans un espace clos, une remorque ou un conteneur, ouvrez les portes et ventilez l'espace de manière adéquate avant d'y entrer. **Un essoufflement ou des maux de tête peuvent être des signes que vous avez inhalé trop de dioxyde de carbone. Quittez immédiatement la zone.** Le dioxyde de carbone est plus lourd que l'air et s'accumule dans les espaces bas de plafond et mal ventilés.

Pour vous assurer que toutes les mesures de protection appropriées sont mises en place, reportez-vous à la fiche de données de sécurité de la glace carbonique jointe et procédez à l'évaluation des risques des lieux de conservation avec votre service de santé et sécurité au travail.

TRAITEMENT DES BRÛLURES

La glace carbonique peut provoquer des brûlures et des engelures sur la peau. Lorsque vous manipulez de la glace carbonique, portez toujours des gants isolants imperméables. Consultez un médecin comme indiqué sur la fiche des données de sécurité de la glace carbonique.

ÉLIMINATION

Lorsque la glace carbonique n'est plus nécessaire, ouvrez le conteneur et laissez-le à température ambiante dans un espace bien ventilé. La glace carbonique se sublimerait rapidement et passerait de l'état solide à l'état gazeux. **NE laissez PAS la glace carbonique dans un espace non sécurisé. NE jetez PAS la glace carbonique dans les canalisations ou les toilettes. N'éliminez PAS la glace carbonique avec les déchets ménagers. NE mettez PAS la glace carbonique dans un espace clos, comme un conteneur hermétique ou une chambre froide.**

Pour obtenir la fiche des données de sécurité de la glace carbonique, accédez à l'onglet ressources du site www.comirnatyglobal.com.

BIONTECH

Titulaire de l'Autorisation de mise sur le marché
BioNTech Manufacturing GmbH



Pfizer, société par actions simplifiée au capital de 47 570 € - siège social 23-25 avenue du Dr Lannelongue - 75014 Paris - 433 623 550 RCS Paris - Locataire-gérant de Pfizer Holding France.

COMIRNATY™
Vaccin à ARNm (à nucléoside modifié) contre la COVID-19

PP-CVV-FRA-0012 © 2020 Tous droits réservés. Décembre 2020